

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

Numéro spécial 1er anniversaire

LIGNE DIRECTE

Un an déjà !

Ligne Directe existe depuis 1an. 25 numéros sont parus, contenant plus de 300 articles. Chaque numéro est diffusé à près de 2 000 destinataires.

Pour ce numéro anniversaire, nous avons choisi de dresser les portraits des agents avec lesquels vous et vos services avez des contacts réguliers.

Vous retrouverez aussi dans cette édition, comme dans chaque numéro, des articles de fond sur les sujets d'actualité.



Pour ce numéro spécial nous vous avons aussi demandé votre avis sur Ligne Directe, dans le but de la faire évoluer, pour répondre toujours mieux à vos besoins.

Vous avez démontré votre intérêt pour ligne directe !

En effet, vous êtes plus de 90 % à avoir exprimé votre satisfaction s'agissant de cette lettre électronique que vous lisez assidûment à chaque parution. Concernant les thématiques abordées, si vous êtes majoritairement en phase avec les articles proposés, vous avez émis quelques propositions : traiter davantage le développement économique des EPCI, la santé en proximité, les sujets plus spécifiques aux communes de moins de 1000 habitants, sans oublier une demande de simplification face aux difficultés administratives que vous rencontrez.

Ligne directe est utile ! Cette publication existe pour vous.

Vous êtes 76 % à partager régulièrement Ligne Directe avec d'autres personnes dans le cadre de votre mandat, de votre engagement professionnel, voire de votre vie privée.

Pour améliorer Ligne directe, vous avez exprimé le souhait d'intégrer des minis reportages et des interviews, qui rendent le message de l'État plus vivant, plus incarné.

Merci à tous pour cette contribution utile.

+ Envie de partager des contenus dans les prochains numéros de Ligne directe ?
Contactez pref-communication@eure.gouv.fr





Aline Jézo, chargée de l'instruction et du suivi de la DETR (préfecture)

Chaque année, vous attendez la campagne de dépôt de vos projets pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Derrière "démarches simplifiées", qui vous sert depuis quelques années, se trouve Aline Jézo, en charge de l'instruction et du suivi de la DETR.

Avec ses collègues de préfecture et des sous-préfectures, elle a la lourde charge d'examiner vos dossiers de demandes, plus de 900 en 2023, de s'assurer qu'ils sont complets, de les classer par

types d'opérations et d'élaborer des propositions d'arbitrage. Depuis 2023, avec la création du Fonds Vert, elle participe aussi au travail de réorientation de certains dossiers vers ce dispositif afin de renforcer les chances de voir vos projets financés.

Après la prise des arrêtés d'attribution de subvention pour tous les projets retenus, Aline Jézo assure aussi le paiement pour tout le département. Les possibilités d'avances, le versement d'acomptes ou encore les paiements par tranches n'ont pas de secrets pour elle. Si en la matière, la rigueur impose d'avoir des demandes de paiement de qualité, elle a à cœur de faciliter vos démarches, consciente de participer au développement de vos collectivités et au bien être de leurs habitants.

+ Pour contacter Aline Jézo : pref-detr@eure.gouv.fr

Anne-Flore Petit, cheffe de projet "Villages d'avenir"

Depuis le 1er janvier 2024, Anne-Flore Petit est l'interlocutrice privilégiée des 29 communes lauréates du programme "Villages d'avenir" dans le département.

En tant que cheffe de projet, elle est chargée d'accompagner ces communes dans la réalisation de leurs projets (portant par exemple sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique), en s'appuyant sur l'offre de services des opérateurs de l'État (ANCT,

Cerema, Ademe...) et sur les opportunités de financement, en subsidiarité et en complémentarité des accompagnements déjà existant sur le terrain portés par d'autres structures (Agence de la ruralité, conseil départemental, conseil régional, EPCI.).

Pour plus d'information, découvrez le [guide de l'ingénierie](#) de la préfecture et du conseil départemental



+ Pour la contacter:

- Courriel : anne-flore.petit@eure.gouv.fr
- Tél : 06.75.08.46.49



Sandrine Lebreton-Duval, bureau des élections et de la citoyenneté (préfecture)

Le 9 juin prochain, les communes seront mobilisées pour assurer la bonne tenue du scrutin des élections européennes. Cet exercice nécessite plusieurs mois de préparation pendant lesquels la préfecture et sa section élections seront à vos côtés.

Responsable de la section et adjointe à la chef du bureau des élections et de la citoyenneté, Sandrine Lebreton-Duval avec Marie-Claire Derouin et Cécile Bienvenu vous sollicitent régulièrement pour remettre à jour vos listes électorales, vos bureaux de vote, vous demander le nombre d'emplacements de panneaux électoraux, etc.

Passée par plusieurs postes en préfecture, de l'urbanisme au pôle juridique, en passant par le secrétariat du préfet, elle montre toujours autant d'enthousiasme à renseigner les équipes municipales, notamment lorsque les questions portent sur des sujets nouveaux ou bien particuliers. Elle mobilise ainsi ses compétences juridiques et si besoin sollicite le bureau des élections du ministère de l'Intérieur pour avis ou expertise complémentaire.

Passionnée et impliquée dans sa mission, avec quelques dizaines d'agents de la préfecture, elle veillera jusqu'à tard dans la nuit du 9 au 10 juin en vérifiant les procès-verbaux de vos bureaux de vote.

+ Pour plus d'informations : pref-elections@eure.gouv.fr

Corinne Bellemere, secrétaire des accueils collectifs de mineurs, SDJES

Corinne Bellemere est la secrétaire des accueils collectifs de mineurs (ACM) depuis 32 ans, d'abord à la D.D.J.S., puis à la D.D.C.S. et désormais au service départemental jeunesse engagement sports (S.D.J.E.S.) de la [direction des services de l'éducation nationale](#) (D.S.D.E.N.).

Elle accompagne les organisateurs des sept catégories d'ACM, dont des accueils de loisirs et des séjours de vacances, sur tous les sujets qui les préoccupent :

- accompagnement à la télédéclaration
- rappel de la réglementation
- validation des séjours
- suivi des locaux

Par ailleurs elle supervise le jury BAFA, avec la validation des stages, l'organisation des jurys et une assistance téléphonique. Elle est connue pour débloquer des situations techniques difficiles. Elle diffuse les informations relatives à la formation des animateurs et assure régulièrement la diffusion de la lettre de communication destinée aux organisateurs.



+ Pour contacter Corinne Bellemere : corinne.bellemere@ac-normandie.fr



Fabrice Lemarchand, responsable du pôle milieux naturels, forêt, chasse au service Eau de la DDTM

Fabrice Lemarchand est responsable du pôle milieux naturels, forêt, chasse (MNFC) au sein du service Eau (SEBF), Biodiversité, Forêt à la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure.

Dans le contexte de la transition écologique, ses missions consistent à mettre en œuvre, avec son équipe, les politiques publiques de la biodiversité, de l'économie de la forêt et de la réglementation de la chasse dans l'Eure.

Ses objectifs sont d'accompagner la mobilisation des collectivités pour protéger les forêts, préserver et restaurer les espaces naturels ainsi que contribuer à développer la biodiversité dans les territoires (paysage, haies, pollinisateurs, surfaces enherbées, renaturation de terrains, création de réservoirs, renforcement des continuités écologiques) notamment grâce au financement du Fonds Vert.

Depuis la création du Plan de Relance, plus d'une centaine de projets de reboisement ont été aidés et une douzaine de projets ont pu être financés au titre du Fonds Vert sur des actions diversifiées liées à la restauration de la biodiversité en 2023 dans l'Eure.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets, n'hésitez pas à [le contacter par mail](#) ou au 02.32.29.62.79 - DDTM

Stéphane Durel, chargé de mission bâtiment durable à la DDTM

Chargé de mission bâtiment durable à la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, il intervient sur le territoire de la délégation territoriale des Andelys.

Ses missions consistent à aider les collectivités de l'arrondissement des Andelys à accélérer la transition écologique.

Un de ses objectifs est d'accompagner la mobilisation des collectivités pour la rénovation énergétique, la mise en accessibilité des bâtiments publics et la préservation et la renaturation des espaces naturels communaux (îlot de fraîcheur, trame verte et bleue).

Depuis la mise en place du Fonds Vert une trentaine de communes de l'arrondissement des Andelys ont ainsi pu bénéficier d'un soutien financier au titre de ces mesures.



+ Pour tout renseignement sur ces sujets, [n'hésitez pas à le contacter par mail](#) ou au 02.32.54.72.05 - Délégation territoriale des Andelys.



Guillaume Henrion, chargé du pôle territorial de l'eau à la DDTM

Vous avez parlé d'EAU ! Guillaume Henrion et son équipe sont là pour vous accompagner ou vous rediriger.

Guillaume Henrion est depuis plus de 10 ans en charge du pôle territorial de l'eau au sein du service eau, biodiversité, forêts de la DDTM, composé d'une dizaine d'agents.

Il assure plusieurs types de missions :

- régaliennne au travers de l'instruction de dossiers réglementaires loi sur l'eau du code de l'environnement, pour de nombreux projets des collectivités et autres demandeurs. Les projets concernent la délivrance d'accord pour la réalisation de zone d'activité, lotissement, projet d'infrastructure, forages d'eau potable, stations de traitement des eaux usées, travaux en rivière, opérations de gestion des ruissellements. En complément, le service assure le contrôle de ces installations, ouvrages, travaux ou activités concernant leur bonne réalisation ;
- de portage des politiques publiques sur les sujets tels que la gestion quantitative de la ressource en eau dont la sécheresse, la préservation des aires d'alimentation des captages, la restauration des milieux aquatiques et leurs continuités écologiques. Ce travail se fait en concertation avec d'autres partenaires, qu'ils soient techniques ou financeurs ;
- d'appui et conseil en amont des projets et cadrage préalable pour faciliter leur émergence et répondre aux nombreuses attentes environnementales de protection des milieux, tout en répondant également aussi aux sollicitations d'avis sur les demandes d'urbanisme en lien avec l'eau ;
- de suivi des signalements d'atteintes/pollutions aux cours d'eau et milieux pour traiter ces situations.

Les sujets sont donc nombreux, variés et touchent au petit et grand cycles de l'eau.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets, n'hésitez pas à [le contacter par mail](#) ou au 02 32 29 62 03/94 - DDTM



Audrey Sambet, chargée des dotations de l'Etat et de l'appui aux territoires au sein de la sous-préfecture des Andelys

Audrey Sambet exerce depuis plus de 5 ans maintenant un rôle de conseil auprès des collectivités.

Interlocutrice directe des secrétaires de mairies et élus, elle s'efforce de répondre au mieux à toutes les préoccupations qui rythment la vie quotidienne des élus et leurs équipes (démissions, élections, tenue des conseils municipaux, réglementation, questions scolaires et SIVOS...) mais aussi de guider les collectivités vers la concrétisation de leurs projets.

Elle les assiste dans le montage de leurs dossiers de demandes de subventions (DETR/DSIL), et accompagne également les communes inscrites dans des dispositifs de contractualisation avec l'Etat tels que "Petites villes de demain" ou plus récemment "Villages d'avenir".

+ Pour tout renseignement sur ces sujets, n'hésitez pas à [le contacter par mail](#) ou au 02 32 54 74 78



Virginie Boucher, service Habitat Logement et Ville (DDTM)

Virginie Boucher, adjointe de la responsable de l'unité Habitat Privé au sein du service Habitat, Logement et Ville (SHLV), intervient sur tout le département.

La part principale de ses missions consiste à conseiller et accompagner les Collectivités Territoriales s'agissant de l'amélioration de l'habitat privé.

Elle encourage notamment et assiste les collectivités afin qu'elles se dotent d'opérations programmées de type OPAH ou OPAH RU sur leurs territoires.

Ces dispositifs permettent d'accélérer et de massifier le nombre de logements aidés, que ce soit à des fins de rénovation énergétique, de maintien à domicile en facilitant l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap, de lutter efficacement contre l'habitat dégradé, d'enrayer la vacance des logements notamment dans les centres bourgs et d'augmenter l'offre locative.

Les rénovations des logements sont encouragées via des leviers incitatifs financiers venant des aides de l'Anah, qui a considérablement augmenté ses aides en 2024, des délégataires (CASE ou Conseil Départemental), des collectivités territoriales fortement incitées à abonder les aides à destination des propriétaires en OPAH ainsi que par des leviers coercitifs pour les situations bloquées pouvant aller jusqu'à l'expropriation en OPAH RU.

Son rôle est d'être en mesure d'informer les collectivités territoriales sur l'actualité, les modifications et les dispositifs portés par l'Anah en matière de rénovation de l'habitat privé.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets [vous pouvez la contacter par mail](#) ou au 02 32 29 61 23.



Jean-François Brocart, responsable de l'unité conseil aux territoires (DDTM)

Après une carrière dans l'application du droit des sols et l'instruction de permis éoliens, Jean-François Brocart est depuis avril 2020, responsable de l'unité conseil aux territoires à la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure.

A la tête d'une équipe de 5 agents, il intervient pour faciliter l'émergence de projets communaux et intercommunaux, dans des domaines tels que l'habitat, le commerce, la mobilité ou le recyclage foncier.

Le service porte différents programmes nationaux visant à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes et centres-bourgs à l'aide au déploiement d'une ingénierie sur mesure, locale et nationale, pour l'émergence des projets de territoire dans toutes les communes et à apporter un appui pour la recherche de subventions.

Grâce à l'intervention d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil, des recommandations peuvent aussi être proposées aux communes souhaitant aménager différemment leur centre-bourg.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets [vous pouvez la contacter par mail](#) ou au 02.32.29.60.22.

Fabrice Russias, chargé d'études inondations (DDTM)

La mission nécessite des compétences variées tant techniques à travers l'hydrologie et la topographie, que juridiques et réglementaires.

Son activité s'articule autour de 4 axes d'intervention :

- **Conduire les études d'élaboration des plans de prévention du risque inondation.** Pour déterminer les caractéristiques des aléas inondation, en particulier ceux de la Seine et de

l'Eure, et les croiser avec les enjeux résidentiels, économiques et environnementaux. Dans ce domaine, son expérience en conduite de projet est fortement sollicitée, tant pour contractualiser les engagements, que pour gérer le planning d'intervention de 5 entreprises différentes dans le cadre de 5 marchés publics.

Son expérience passée et sa connaissance du terrain lui permettent d'appréhender, avec une bonne compréhension, les points de blocages et les problématiques techniques, tout en mesurant l'incidence sur les réseaux de voirie, d'électricité, d'eau potable et d'eaux usées.

- **Proposer à la concertation des communes riveraines et de leur population un cadrage réglementaire.** Pour traduire dans un règlement la bonne application des attendus de prévention, en particulier dans les zones à enjeux de développement de l'urbanisation, voire de restructuration des friches commerciales, artisanales ou industrielles.



- **Conseiller** : à travers la mission de référent départemental inondations, qui constitue l'unité départementale d'appui à la gestion de crise en cas d'inondation. Parti d'une feuille blanche il y a 4 ans avec son chef de service, il a structuré cette mission en proposant et mettant en œuvre une organisation fonctionnelle, qui doit prévenir et accompagner les crises auprès du Préfet et des autorités en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
- **Sensibiliser** : En tant que référent communication du service, formé aux moyens et techniques de communication, il a pu collaborer aux e-letter et autres supports, et participer en particulier à l'animation des journées de la résilience. Dans ce cadre il a notamment co-produit les quatre premiers podcasts sur le thème des PPRI.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets [vous pouvez la contacter par mail](#) ou au 02.32.29.62.51.



Agnès Smela, chargée de planification en aménagement du territoire et référente départementale publicité (DDTM)

Après avoir été instructrice des dossiers de demande de pose d'enseigne et d'installation de dispositifs, au sein de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, Agnès SMELA est devenue la « Référente Départementale Publicité ». Mission d'expertise qu'elle assure en complément de sa charge de planificatrice en aménagement du territoire.

Depuis le 1er janvier 2024, la police de la publicité est décentralisée aux communes, ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale, quand cette compétence leur a été transférée.

Le rôle d'Agnès est désormais d'accompagner les élus dans l'exercice de cette police, qui doit concilier protection du cadre de vie et activités artisanale, industrielle ou commerciale.

Pour initier les nouveaux instructeurs en communes, communautés de communes et communautés d'agglomération, Agnès mène depuis novembre 2023 des formations.

À ce jour, c'est plus d'une centaine d'agents des collectivités, qui ont déjà été formés. Ces sessions vont se poursuivre cette année, en fonction des demandes et des besoins.

En parallèle, elle anime un réseau des instructeurs de la publicité, destiné à l'entraide et aux échanges sur cette législation. Enfin, elle assure un accompagnement pour la réalisation ou la révision des Règlements Locaux de Publicité.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets [vous pouvez la contacter par mail](#) ou au 02 32 29 60 45.

Yanis DRIYEJ, responsable de l'unité Politiques locales de l'habitat à la DDTM

Responsable de l'unité Politiques locales de l'habitat (PLH) au sein du Service Habitat, Logement, Ville (SHLV) à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Eure, Yanis DRIYEJ participe, avec son équipe, à la conception, à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'habitat sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, ses missions consistent notamment à porter les enjeux de l'État et à accompagner les collectivités locales dans

l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de programmation stratégique (PLH, PLU, PLUiH, SCoT). En parallèle, pour mieux connaître les enjeux des territoires en matière d'habitat et de logement, l'unité PLH réalise régulièrement des études sur des thématiques actuelles, variées et pouvant constituer une véritable aide à la décision.

Afin de répondre aux besoins de la population en matière de logements sociaux, le responsable de l'unité PLH veille au respect de l'article 55 de la loi SRU, en jouant un rôle de soutien auprès des communes concernées. Au travers des contrats de mixité sociale (CMS), lui et son équipe agissent, aux côtés des différents partenaires, pour aider les communes déficitaires ou carencées à relancer la production de logements sociaux et à atteindre leurs objectifs.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets, n'hésitez pas à [le contacter par mail](#) ou au 02 32 29 60 30 - DDTM



Albin Domergue, chargé du contrôle de légalité des actes de la commande publique (préfecture)

ATTRI 1, EXE2... autant de signes qui peuvent laisser perplexes. Rattachés à ce que l'on appelle la commande publique, on en perçoit néanmoins immédiatement les enjeux lorsque l'on est élu. Que ce soit pour le fonctionnement de sa collectivité ou pour son développement par de nouveaux investissements, la connaissance des règles en la matière est indispensable.

A la préfecture, vous pouvez compter sur Albin Domergue, chargé du contrôle de légalité des actes de la commande publique. Ce contrôle vous protège, il peut vous éviter un contentieux, y compris pénal, et il assure l'égalité de traitement des entreprises qui soumissionnent. Vous pouvez aussi le saisir, à titre de conseil, pour élaborer votre marché, il saura se montrer disponible et pédagogue pour vous guider.

En effet, affecté à la préfecture de l'Eure depuis 2010 et en charge des questions de commande publique depuis 2011, il a développé une appétence pour celles-ci ainsi qu'une expertise particulièrement importante qui lui vaut d'être reconnu comme formateur national pour les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, et de l'Économie et des Finances.

+ Pour contacter Albin Domergue : albin.domergue@eure.gouv.fr





Cyrille Souillier, chef de l'unité Sécurité Routière, Transport, Défense à la DDTM

Dans le cadre de ses missions Sécurité Routière et Transport, il est amené à intervenir sur l'ensemble de notre territoire, tant dans l'instruction de dossiers à enjeux, que dans les visites et réunions organisées sur le terrain pour leur suivi.

Pour l'essentiel, son unité est saisie par les collectivités pour des problématiques liées à l'insécurité routière, ou encore des nuisances et dégradations engendrées par le trafic routier. Ces demandes peuvent amener divers niveaux de réponses, qui vont

de la proposition d'aménagements d'infrastructures à l'installation de radars, en passant par des études d'accidentologie et de trafic.

Pour assurer ces missions et proposer des réponses adaptées à chaque situation particulière, il peut s'appuyer sur une équipe de 3 agents, qui lui apportent leur expertise en matières d'accidentologie et d'infrastructures routières.

Il assure également dans ce cadre la liaison avec les services techniques des gestionnaires de voiries, tels que le conseil départemental (pour les routes départementales), la DIRNO (pour les routes nationales) ou encore les concessionnaires autoroutiers, qui seront en mesure d'apporter les solutions techniques et l'ingénierie nécessaires aux collectivités.

+ Pour tout renseignement sur ces sujets [vous pouvez la contacter par mail](#) ou au 02.32.29.61.25



Marion Rousselin, adjointe au service accès hébergement et logement à la DDETS

En poste depuis le 19 juin 2023, Marion Rousselin est l'interlocutrice des instances d'orientation sur l'hébergement et le logement adaptés situées sur le territoire.

Elle intervient au sein des CTO (comités techniques d'orientation) qui réunissent les travailleurs sociaux des CCAS et du conseil départemental pour orienter les publics vulnérables du département vers les dispositifs les plus appropriés d'hébergement et de logement.

Elle participe aux CAL (commissions d'attribution logement) pour placer ces publics en résidences sociales (pensions de familles ou résidences accueils). Elle prend part aux activités de la cellule de veille sociale pour traiter des situations individuelles complexes avec les partenaires médico-sociaux du département.

+ Pour plus d'information contactez Marion Rousselin [par mail](#) ou au 02.32.78.29.51



Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires (fonds vert) : Premiers lauréats 2024

La campagne 2024 du fonds vert est lancée, les dossiers peuvent être déposés sur <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Vous y trouverez les cahiers d'accompagnement pour chaque mesure (rénovation des bâtiments publics, renaturation ...) et en bas d'écran le site pour déposer votre demande de subvention (plateforme Aides-Territoires).

Plusieurs projets déjà reçus et parmi eux les 4 premiers lauréats pour 2024 :

- Pour l'installation de dispositifs destinés à prévenir les incendies en lisière d'espaces boisés à Saint-Ouen-de-Thouberville, Fleury-la-Forêt et Campigny
- Pour la rénovation énergétique de la salle communale à Valailles

+ Pour toute question, les équipes de la préfecture et de la DDTM sont à votre disposition à travers une adresse unique dédiée : pref27-fondsvert@eure.gouv.fr

OPÉRATION PRÉPA'RISK 2024

Opération Prépa'Risk : édition 2024

L'édition 2023 de l'opération Prépa'Risk a permis à près de **4200 joueurs de s'exercer** et de tester gratuitement leurs dispositifs de gestion des risques majeurs partout en France.

Le retour d'expérience a montré un haut niveau de satisfaction des joueurs, tant sur la démarche globale que sur les exercices proposés, ainsi que le souhait de pouvoir bénéficier à nouveau de cette opération en 2024.

Au regard de ces enseignements et de la dynamique générée autour de cette campagne inédite soutenue par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en lien avec le ministère de l'Intérieur et des outre-mer et en collaboration avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), nous avons le plaisir de vous annoncer **le retour de Prépa'Risk édition 2024 du 8 avril au 18 juin**.

L'édition 2024 de Prépa'Risk consiste à proposer au printemps **18 nouveaux exercices clés en main et gratuits** ! Les collectivités (communes et intercommunalités) pourront saisir cette nouvelle opportunité de se préparer aux situations de crises et tester leurs dispositifs de sauvegarde et peuvent d'ores et déjà s'inscrire.

+ [Plus d'informations et inscriptions sur le site dédié](#)





Finances locales – campagne budgétaire 2024

Pour beaucoup d'entre vous, la fin du premier trimestre est synonyme de préparation budgétaire.

Vous allez donc inviter votre conseil municipal à valider l'exercice 2023 à travers le compte administratif (date limite au 30 juin) (ou un compte financier unique - CFU) et voter votre budget primitif 2024 avant le 15 avril.

Afin de vous accompagner dans l'élaboration de ces documents, vous avez à disposition des fiches pratiques sur le site de la préfecture de l'Eure.

Par ailleurs, l'année 2024 est l'année de la généralisation du référentiel budgétaire et comptable M57. Cette maquette permet, entre autres, de faciliter la gestion pluriannuelle et la mise en place de la fongibilité.

La fongibilité, qui vient pallier la suppression du chapitre des dépenses imprévues en M14, permet d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, hors dépenses de personnel.

- Cette délégation devra être donnée lors du vote du budget et dans la limite de 7,5 %.

Enfin, pour sécuriser juridiquement vos documents, il convient d'être attentif à :

- transmettre le document budgétaire et la page des signatures dans la même enveloppe dématérialisée.
- vérifier que les colonnes « vote de l'assemblée » du budget primitif ne sont pas à 0.
- remplir la page des signatures, notamment le nombre d'absents, de présents ainsi que les «pour» et «contre».
- compléter les annexes qui permettent, entre autres, d'avoir une vue globale sur l'endettement, l'équilibre réel et l'état du personnel.

La direction départementale des finances publiques et la préfecture de l'Eure communiqueront au sujet du vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale de votre collectivité et de la transmission des délibérations et des états 1259.

[+](#) [d'infos sur le site de la préfecture](#)

Communes nouvelles : nouvelle incitation financière

Pour les communes nouvelles créées à partir du 1er janvier 2024, une nouvelle dotation est mise en place afin d'encourager les communes qui feraient le choix de créer une commune nouvelle.

Cette dotation est plus avantageuse que le dispositif financier précédent.

Elle comporte :

- une part « garantie » qui prendra en compte la situation de chaque commune concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF) avant création de la commune nouvelle afin de neutraliser les éventuels effets négatifs liés à création de la commune nouvelle sur le calcul de la DGF. Cette part sera pérenne et non plus limitée à trois ans comme précédemment.
- une part « amorçage » : auparavant fixée à 6€ par habitant et par an (10€ pour une commune nouvelle de moins de 3 500 habitants), elle augmente significativement à 15€ sans distinction du nombre d'habitants et reste active pendant les trois premières années de création de la commune nouvelle.

Votre attention est appelée quant au fait que la nouvelle « dotation commune nouvelle » est décorrélée de la DGF. En effet, la baisse constatée sur votre DGF sera intégralement compensée grâce à la part « garantie ».

Point important : il ne sera plus possible de créer une commune nouvelle au-delà du 1er janvier 2025. En effet, le code électoral ne permet pas de modifier de circonscriptions électorales dans l'année qui précède un renouvellement général, en l'occurrence 2026 pour les communes.

Passées les élections de 2026, il sera de nouveau possible à des communes de se rassembler en créant une commune nouvelle.

2024 étant la dernière année de création de communes nouvelles avant 2026, il est d'autant plus important si vous avez un projet de commune nouvelle de vous rapprocher de votre sous-préfet d'arrondissement le plus en amont possible afin qu'avec l'ensemble des services de l'État concernés, vous puissiez être conseillé et accompagné dans votre projet.

+ Pour plus d'informations, vous pouvez contactez la Direction des relations avec les collectivités locales : pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr





Un livret pour communiquer !

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, a édité une publication à destination de tous les élus et collectivités soucieux de communiquer de manière claire et précise avec les administrés.

Présenté et distribué lors du Salon des maires et des collectivités, le 21 novembre dernier, ce recueil compile cent termes publiés au Journal officiel par la Commission d'enrichissement de la langue française, sélectionnés en fonction des champs de compétences des collectivités : urbanisme et infrastructures, mobilité et transports,

préoccupations environnementales, installations sportives, vie culturelle et loisirs ou encore outils de communication.

Préférer ville interactive à smart city, éco-éclairage à relamping, entrepôt relais à dark store, sans station à free-floating, c'est non seulement faire droit à l'accès égalitaire à l'information et se montrer exemplaire quant à l'emploi du Français dans l'administration, conformément à notre cadre légal (loi n°94-665 du 4 août 1994 dite «loi Toubon»), mais aussi et surtout faciliter au quotidien le dialogue et la compréhension entre les citoyens et leurs représentants.

+ [Plus d'infos sur le site du ministère de la Culture](#)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Réglementation Taxis Relais

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2023, l'utilisation des véhicules de remplacement pour exercer la profession de taxi a été encadrée.

Le taxi relais est un véhicule de remplacement temporaire utilisé en cas d'indisponibilité du véhicule taxi.

Les véhicules susceptibles d'être utilisés comme taxi-relais doivent être préalablement déclarés en préfecture, tout comme leur mobilisation.

Les détenteurs de taxis relais devront s'assurer que :

- ✓ Le véhicule relais comporte les mêmes équipements que les taxis (article R3121-1 du Code des transports)
- ✓ Le taxi relais utilise le même paramétrage tarifaire que le taxi remplacé
- ✓ La mention « TAXI RELAIS » ou « RELAIS » apparaît suivie du numéro unique attribué lors de l'enregistrement.

+ [Plus d'infos sur le site de la préfecture de l'Eure.](#)

Accès immédiat à la formation « boîte manuelle » pour un titulaire du permis « boîte automatique » à partir du 1er mars 2024

L'arrêté du 15 février 2024 supprime le délai de trois mois jusqu'à la nécessaire aux conducteurs titulaires du permis de conduire boîte automatique (code B78) pour pouvoir suivre la formation de 7 heures permettant de conduire un véhicule équipé en boîte manuelle.

Cette mesure vise à encourager les jeunes à passer leur permis de conduire sur un véhicule équipé d'une boîte automatique. En effet, dans le cadre de la transition écologique, les véhicules thermiques équipés d'une boîte manuelle voient leur part diminuer au profit de véhicules hybrides ou électriques, équipés d'une boîte automatique.

Cela va donc impacter la formation au permis de conduire. Apprendre à conduire sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique présente moins de difficultés qu'avec une boîte manuelle, car cela permet immédiatement de se concentrer sur l'environnement et les situations de conduite rencontrés sans devoir se préoccuper de la maîtrise des commandes du véhicule (changements de vitesse).

Pour mémoire, la formation au permis de conduire en boîte automatique comporte une durée minimale de 13 heures de cours de conduite contre 20 heures pour un permis sur boîte manuelle.

La part d'examens du permis de conduire en boîte automatique n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 1 % en 2015 à 14 % en 2022 (soit 219 789 sur un total de 1 577 355 de permis de conduire de catégorie B). En 2023, 28 % des titulaires d'un permis de conduire « boîte automatique » ont suivi la formation de 7 h pour accéder à la conduite en boîte manuelle.

Pour suivre la formation de 7h et passer de la boîte automatique à la manuelle, il suffit de sélectionner une auto-école labellisée à partir de la carte des auto-écoles.

[+ Carte des auto-écoles labellisées](#)



Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

